

LE REGLEMENT INTERIEUR



CAMPING LE VAUGRAIS*** " le luxe de la simplicité en pleine nature "

Saison 2026 : Du 4 avril au 20 septembre

1. CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SÉJOUR

- **Autorisation** : L'accès au terrain nécessite l'autorisation du gestionnaire qui veille au bon ordre du site.
- **Acceptation** : Séjourner au camping implique l'adhésion sans réserve au présent règlement.
- **Public** : Établissement destiné à une clientèle touristique individuelle et familiale. Les groupes professionnels (chantiers) et les colonies de vacances ne sont pas admis.
- **Vidéoprotection** : Le camping est placé sous vidéoprotection pour la sécurité des biens et des personnes.

2. FORMALITÉS ET ACCUEIL

- **Horaires d'accueil** : Le bureau est ouvert de **8h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h00**.
- **Police** : Présentation d'une pièce d'identité obligatoire. Les clients étrangers doivent signer une fiche individuelle de police à leur arrivée.
- **Mineurs** : Ils ne sont pas admis s'ils ne sont pas accompagnés de leurs parents.
- **Médiation** : Pour tout litige non résolu, le client peut saisir le médiateur CM2C.

3. TRANQUILLITÉ ET HYGIÈNE DE VIE

- **Silence** : Le silence total est requis entre **22h00 et 8h00**
- **Tabac & Vapotage** : Interdiction stricte de fumer ou de vapoter dans les hébergements locatifs et les espaces communs clos.
- **Climatisation** : L'usage de climatisations mobiles sur les emplacements ne doit pas être en mode maximal afin de respecter le repos des voisins.
- **Animaux** : Ils doivent être tenus en laisse, jamais laissés seuls (même enfermés) et leurs maîtres en sont civilement responsables.

4. ESPACE PISCINE

- **Accès** : Réservé exclusivement aux clients (visiteurs interdits).
- **Hygiène** : Passage au **pédiluve obligatoire** et interdiction de porter des chaussures dans l'enceinte de la piscine.
- **Tenue** : Seuls les slips ou boxers de bain sont autorisés (shorts/bermudas interdits).

5. BARBECUES ET SÉCURITÉ

- **Sur emplacement** : Les barbecues sont tolérés, sauf restriction préfectorale en juillet/août (sécheresse).
- **Restrictions** : En cas d'interdiction du charbon de bois, seuls les appareils à gaz ou électriques de faible puissance sont admis.
- **Incendie** : Les feux ouverts au sol sont strictement interdits. En cas d'urgence, prévenez immédiatement la direction.

6. CIRCULATION ET VÉHICULES ÉLECTRIQUES

- **Vitesse** : Limitée à **5 km/h** sur tout le terrain.
- **Véhicules Électriques** : Interdiction formelle de recharger un véhicule sur les prises et bornes électriques du camping. Une borne E-TOTEM est disponible à 1 km au Carrefour Contact.

7. DROIT À L'IMAGE

- **Autorisation** : Sauf avis contraire notifié par écrit à la direction dès votre arrivée, vous autorisez le camping à utiliser votre image (photos ou vidéos prises sur le terrain) pour ses supports de communication (site internet, brochures, réseaux sociaux).
- **Mineurs** : L'autorisation pour les mineurs est réputée donnée par leurs représentants légaux séjournant avec eux.

8. VISITEURS (STRICTEMENT INTERDITS)

- L'accès au camping est réservé aux résidents inscrits. **Les visiteurs ne sont pas autorisés** à pénétrer dans l'enceinte, même temporairement.

9. TENUE DES INSTALLATIONS ET RESPONSABILITÉ

- **Capacité** : Le contrat sera annulé si le nombre d'occupants à l'arrivée dépasse la capacité prévue au contrat (non-respect des clauses contractuelles).
- **Environnement** : Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou de fixer des fils à linge dans les arbres.
- **Assurance** : Les clients doivent avoir une assurance responsabilité civile personnelle. Le camping décline toute responsabilité en cas de dommages liés aux éléments naturels (tempêtes, grêle).

10. INFRACTION AU RÈGLEMENT

- Tout manquement grave ou répété au présent règlement pourra entraîner l'expulsion immédiate du contrevenant et la résiliation de son contrat

